Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes publiques dans le cadre du projet LIFE « Wild bees »

I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONVENTION

Collectivités concernées : LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LANDES DE GASCOGNE, dont le siège est situé 33, route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET., représenté par Vincent DEDIEU, son Président,
Ci-après désignée par le « PNR LG » ou le « bénéficiaire associé »

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC, dont le siège est situé 21, rue du Général de Gaulle, 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC, représenté par Henri SABAROT, son Président,
Ci-après désignée par le « PNR M » ou le « bénéficiaire associé »

LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN, dont le siège est situé 7, route d'Aubusson, 19290 Millevaches, représenté par Philippe BRUGERE, son Président,
Ci-après désignée par le « PNR ML » ou le « bénéficiaire associé »

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN, dont le siège est situé 2 rue de l'église, 79510 COULON, représenté par Pascal DUFORESTEL, son Président
Ci-après désignée par le « PNR MP » ou le « bénéficiaire associé »

Collectivité coordonnatrice : LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN, dont le siège est situé à La Barde - 24450 La Coquille, représenté par son Président, Monsieur Bernard VAURIAC
Ci-après désigné par le « PNR PL », ou le « bénéficiaire coordinateur »

Objet de l'avenant n°1 : élargissement du périmètre fonctionnel

En février 2022, les cinq parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine ont décidé de s'associer en groupement de commandes en vue d'acquérir du matériel dans le cadre du projet Life Wild Bees.
Le périmètre fonctionnel de ce groupement prévoyait l'achat de loupes binoculaires, de tablettes GPS et d'appareil photos.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20221104-2022-133-DE
Date de réception préfecture : 04/11/2022

Le projet prévoit la création d'un mélange de graines spécifique à chaque région biogéographique de Nouvelle-Aquitaine. Afin de répondre à cet objectif, l'objet de cet avenant est d'élargir le périmètre fonctionnel, en rajoutant dans la liste des achats prévus l'achat de mélanges de graines.

II- DESCRIPTION DE L'AVENANT

L'article 3 « périmètre fonctionnel » est ainsi modifié :
La liste des achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Loupes binoculaires
- Tablettes GPS
- Appareil photo
- Mélanges de graines conditionnés
- Spectacles
- Conférences
- Livres
- Balades contées
- Escape game
- Photographies
- Mallettes pédagogiques
- Objets de communication floqués du logo du projet LIFE

La liste des achats prévue ci-dessus pourra évoluer par voie d'avenant en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement.

III- EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

IV- ACCEPTATION

Les parties déclarent accepter sans réserve les termes du présent avenant. Les autres dispositions de la convention initiale demeurent sans changement.

Accusé de réception en préfecture
033-213301402-20221104-2022-133II-DE
Date de réception préfecture : 04/11/2022

Fait en cinq exemplaires originaux, le 08/09/2022

Le représentant
du Syndicat Mixte
d'aménagement et de
gestion
du Parc naturel régional de
Millevaches en Limousin

Le représentant
du Syndicat Mixte de
gestion du Parc naturel
régional
du Marais Poitevin

Le représentant
du Syndicat Mixte de
gestion
du Parc naturel régional
des Landes de Gascogne

Le représentant
du Syndicat Mixte de
gestion du Parc naturel
régional Médoc

Le représentant
du Syndicat Mixte de
gestion
du Parc naturel régional
Périgord-Limousin

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20221021-2022-133-DE
Date de réception préfecture : 04/11/2022